



RELATIONS DE BON VOISINAGE

Afin d'éviter les conflits de voisinage respectons des règles :

- Les horaires lors des travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ou électriques :
 - les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
 - Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

(Arrêté préfectoral n°2015105-0005 du 15 avril 2015)

- Le brûlage à l'air libre de déchets verts et de tous autres déchets est interdit
- Rentrions les poubelles après le passage de la collecte des déchets. Les bacs doivent être sortis la veille du ramassage mais ils ne doivent pas rester sur l'espace public.



Les gardes champêtres interviendront en cas de non-respect des règles ci-dessus.



Il est rappelé que la voie publique et notamment la piste cyclable ne doivent pas être utilisées comme lieux de déjections canines.

GROUPEMENT D'ACHATS FIOUL ET GRANULÉS BOIS :

La commune de PÉROUSE rejoint le groupement d'achats de fioul et de granulés bois. Ce groupement existe depuis 2021 créé à l'initiative du maire de Foussemagne. Il est constitué de 12 communes dont FOUSSEMAGNE, VEZELOIS, BESSONCOURT, SERMAMAGNY, BRETAGNE, MONTREUX CHATEAU etc. Son but est de proposer aux habitants des tarifs groupés pour la fourniture de fioul domestique et granulés bois (pellets).

La commune n'a qu'un rôle de facilitateur, la commande et le paiement s'effectuera directement entre le client et le fournisseur.

Le règlement et la fiche de demande de produits sont joints au flash.

Si vous êtes intéressés par une commande, une réponse est attendue impérativement avant le 15 mai 2026

BUDGET 2026 :

Le budget 2026 de la commune a été adopté par le conseil municipal, il a été également voté l'augmentation des taxes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 31,99% à 32,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties passe de 39,82 % à 40,62%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe de 10,34 % à 10,55 %

Vous pouvez retrouver le budget en détail sur le site internet de la commune : <http://www.perouse.eu/>

NATURE et BIODIVERSITÉ

Au printemps débute la mise à bas des mammifères et la nidification des oiseaux. Les chiens peuvent facilement repérer les nouveaux nés en forêt et les oiseaux qui nichent au sol. Les animaux sont particulièrement sensibles pendant cette période, les déranger peut mettre en péril leurs reproductions.



Du 15 avril au 30 juin de chaque année, un décret ministériel impose aux propriétaires de chiens de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières. En cas de non-respect les contrevenants encourent une amende de 750€.

En dehors de cette période les chiens doivent rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres de lui.



L'ÉCOLE HORS SES MURS

Quelques temps forts de l'école :

- Novembre 2025 : la classe de CM1 -CM2, a été lauréate du concours du Lion à Plume organisé dans le cadre de la foire aux livres de Belfort. Il s'agissait de rédiger d'une pièce de théâtre sur le thème de la paix.
 - Janvier 2026 : L'école de Pérouse a été récompensée au concours des écoles fleuries organisé par l'inspection d'académie.
 - Mars 2026 : Un loto intergénérationnel s'est déroulé avec des membres du club des anciens et les élèves de moyenne et grande section. Le loto a été suivi par un goûter avec des gâteaux confectionnés par les enfants.
 - Intervention des ambassadeurs du tri du Grand Belfort pour sensibiliser les enfants au tri et à son impact sur la nature, suivi de la construction d'un hôtel à insecte.
- Toujours en mars les élèves de CM1 et CM2 ont participé à la semaine de la presse.
L'intervention d'une journaliste radio leur a permis la réalisation d'une chronique radio relayée sur RTL2 .

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE : Pour les enfants nés en 2023 encore non-inscrits à l'école ou les enfants nouvellement domiciliés à Pérouse

S'adresser à la mairie de Pérouse muni d'un justificatif de domicile, du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.



A VOS AGENDAS



8 mai : 11 H Cérémonie de l'armistice au monument aux morts de Pérouse suivi d'un moment convivial offert par la mairie.

29 mai : De 16h30 à 21H Marché du Territoire avec le soutien du Conseil Départemental.

31 mai : Promenade de printemps organisée par VIA PETROSA départ de 13H30 à 15H